

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-pier-lemieux-csspo-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0ec56d827631667513ae0066>

Date d'obtention : 2025-03-20 18:23:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode sert à agir afin de préserver l'intégrité de la victime. La méthode d'intervention sert à guider les intervenants qui pourraient se retrouver à intervenir dans ce genre de situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai les outils qui me permettront d'évaluer la situation et guider adéquatement mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Créer un climat rassurant auprès de la victime et des témoins. Assurer que l'intégrité de la personne victime soit préservée. Agir de manière adéquate avec la personne auteur et identifier s'il s'agit d'un geste malveillant ou non.